

« Si on travaille pour gagner sa vie,
pourquoi se tuer au travail ? »

Sergio Leone

Et DITes Oh : Une mesure impopulaire passe-t-elle mieux l'été qu'au printemps ? Il semblerait, car l'inertie est plus importante et la capacité de mobilisation moindre ! Mais ce gouvernement va s'exonérer de cela « Y'a plus de saison ma brave dame ! » Le projet contenant réforme des retraites sera présenté en conseil des ministres tout début janvier pour une entrée en vigueur à l'été 2023. Les hostilités iront grand train pour atténuer au maximum toute velléité de contestation !

Les 65 ans se profilent pour grand nombre si nous ne faisons rien !!!!! Êtes-vous disposés à faire valoir vos droits à la retraite encore bien plus tard ? Nous, NON.

Depuis plusieurs années, dans la fonction publique comme partout ailleurs, l'âge de la retraite s'éloigne inexorablement. La loi Touraine, votée en 2014, et appliquée progressivement, portait sur l'augmentation du nombre de trimestres nécessaires pour une pension à taux plein... Il faut désormais 42 annuités aux salariés nés entre 1961 et 1963 pour bénéficier de la retraite à taux plein, contre 37,5 annuités à nos débuts pour beaucoup.

Quels seront les termes de cette première concertation, outre l'âge légal de départ et le nombre d'annuités ?

Si les sujets sont connus (durée, pénibilité, carrière longue, emploi des seniors, égalité femmes hommes...) nul ne sait encore quelles seront les propositions du gouvernement, qui entretient le plus grand flou à ce jour. Quoiqu'il en soit, ces mesures ne feront qu'aggraver un mal-être persistant.

Les 5,5 millions d'agents des 3 fonctions publiques font partie de ceux qui partent le plus tard (63,5 ans en moyenne) avec des pensions très basses. Nous demandons simplement de la JUSTICE SOCIALE.

La CGT REVENDIQUE notamment :

- Le droit à un départ anticipé sans décote, avant 60 ans pour les salariés ayant exercé des travaux pénibles et astreignants,
- La retraite à 60 ans pour tous.

Ce gouvernement dégaîne facilement le 49-3. Osera-t-il l'employer pour cette réforme ? Comme le disait si bien Bertold Brecht :

«Ne serait-il pas plus simple pour le gouvernement de dissoudre le peuple et d'en élire un autre ?»

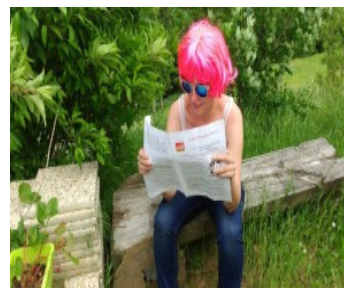


« Travelling arrière »

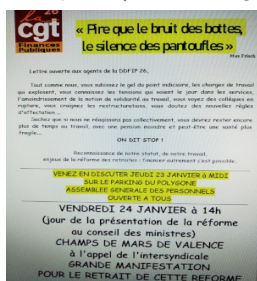
Rassemblement à Nyons et à Die contre le NRP



Une lectrice du bulletin à la campagne !.



Déjà en première ligne contre la réforme des retraites en 2020...



Actifs... et retraité pour un service Public de qualité



Coûts, taux: à cran d'arrêts

La Cour des comptes a publié en septembre 2021 un rapport commandé par l'Assemblée nationale concernant la rémunération des agents publics en arrêt maladie. Le coût de l'absentéisme est estimé à près de 11,5 milliards d'euros par an. 2 milliards de plus que dans le privé.



Ces données convergent avec les enquêtes de la Fondation Ifrap dont la directrice disait en 2017 que le prochain chef de l'État n'aurait « que l'embarras du choix » pour faire des économies. Depuis, l'Assurance Maladie mène une expérimentation auprès des grandes entreprises aux taux d'absentéisme élevés. Pour les sensibiliser à la qualité de vie au travail, elle leur communique les motifs des arrêts maladies déposés par les salariés. L'arrêt de travail prescrit par un médecin n'est-il donc plus soumis au secret médical ? Les collectivités s'attaquent aujourd'hui aux primes des agents, avec un dégrèvement proportionnel à la durée de l'arrêt. Pourquoi ? Parce que les assureurs privés chargés d'indemniser les absences augmentent leurs tarifs.

La commune d'Auchel a adopté cette méthode en 2021. Efficacité redoutable : au bout d'un an, les arrêts de courte durée ont presque disparu. Les agents posent des congés payés pour ne pas perdre d'argent, ou reprennent le travail alors qu'ils sont encore malades. Qui veut un cluster ?

Même si le code du travail stipule qu'un salarié en arrêt de travail est libéré de ses obligations professionnelles, certains employeurs incitent au télétravail pendant l'arrêt maladie. Arrêt dont l'employeur peut vérifier le bien-fondé via la contre-visite patronale. La société Service Médical Patronal se veut le premier réseau national de contre-visite. Sur simple inscription en ligne, une expertise médicale est réalisée pour la modique somme de 125 euros.

À ce prix là, on trouvera bientôt plus de médecins contrôleurs que de médecins traitants. Et faute de médecins, les cabinets de détectives privés sont de plus en plus sollicités : enquêtes de voisinage, surveillance des déplacements. Tous les moyens sont bons pour traquer la fraude. « L'épidémie de flemme » qui frapperait aujourd'hui la France est une aubaine pour ce petit commerce. Ah... Si on mettait autant de zèle à chasser l'évasion fiscale !

Reprise d'un article de notre amie et camarade le Docteur Lydie Lymer. La CGT 26 te remercie.

La rubrique « faut pas pousser mémé dans les orties ! »

Définition de Prise d'otage selon le Larousse : « Personne livrée ou reçue comme garantie, ou qu'on détient pour obtenir ce qu'on exige. Hold-up avec prise d'otages. Une otage a été libérée ». Et aussi « Détention de personnes contre leurs volontés ; le plus souvent afin de revendiquer quelque chose. » Comment des journalistes, des supposés « spécialistes de », des élus, des citoyens peuvent pervertir cette définition en la ramenant à des grévistes qui font jouer leur droit constitutionnel du droit de grève ? Pouvons nous être comparés aux terroristes preneur d'otages du Bataclan ? Un peu de décence pour les victimes et de respect pour ceux qui revendiquent aussi pour les droits de tous !

« On dit qu'il faut prendre son mal en patience... Et si l'on prenait notre bien en urgence ? »



Un récent rapport de l'IRES (Institut de Recherches et d'Études Sociales), commandé par la CGT a fait le point sur les aides de l'État aux entreprises. Le titre du rapport est on ne peut plus clair : « Un capitalisme sous perfusion. Mesure, théories et effets macroéconomiques des aides publiques aux entreprises françaises ».

Extraits : « Si la période du Covid-19 a souligné avec une acuité spectaculaire le rôle des aides publiques pour maintenir sur pied les entreprises, il ne s'agit que d'une partie seulement d'un processus plus ample et plus ancien de développement de dispositifs de soutien à destination des entreprises par l'État depuis maintenant plusieurs décennies. Depuis 1993 et la mise en place d'exonérations de cotisations sociales employeurs pour les salarié-es proches du Smic, plusieurs dispositifs d'aide aux entreprises ont en effet été instaurés, avec parmi les plus récents le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en 2013, le Pacte de responsabilité en 2015 et la transformation du CICE en baisse de cotisations sociales employeurs en 2019. Chaque année, plusieurs dizaines de milliards d'euros bénéficient aux

entreprises sans que pour autant la puissance publique puisse indiquer avec exactitude les montants en jeu.

Il ressort de ce travail d'enquête que les aides publiques aux entreprises n'ont cessé d'augmenter depuis le début des années 2000 : alors qu'elles oscillaient en moyenne autour de 30 Mds € (courants) par an dans les années 1990, la montée en charge des aides publiques a été spectaculaire depuis 2001 pour atteindre un montant de plus de 100 Milliards € par an dès 2008 (157 Mds pour l'année 2019) ».

Vous avez bien lu : 157 milliards d'euros par an ! Il s'agit du premier poste budgétaire de l'État, très loin devant la charge de la dette ou celui de l'Éducation Nationale !

Le rapport interroge notamment l'efficacité macroéconomique de cette montagne d'aides. Sans remettre en cause le soutien aux entreprises, la CGT entend faire le tri dans ce maquis des aides, avec une évaluation de leurs impacts. Et si l'on met en perspective d'un côté la prodigalité envers les entreprises et de l'autre la hargne développée pour détruire les services publics ou les garanties collectives (assurance chômage, retraites), on a la rage.

En réorientant une petite partie de la dépense fiscale, nous pourrions avoir des services publics de qualité, avec des agents mieux rémunérés et un haut niveau de protection sociale.

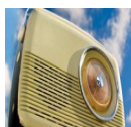
Alunissage : Procédé technique consistant à déposer des imbéciles sur un rêve enfantin.

Pierre Desproges

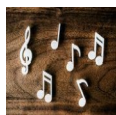
cgt.ddfip26@dgfip.finances.gouv.fr



« Clara lit Proust » de Stéphane Carlier : Coiffeuse dans une petite ville de Saône-et-Loire, Clara mène une vie simple entre sa patronne mélancolique, son charmant petit ami et son chat qui ne se laisse pas approcher. Un jour, elle découvre Marcel Proust, une rencontre qui la bouleverse...



Podcast « La source » Dans « La source », émission lancée cette saison, la romancière Cécile Coulon s'entretient avec des auteurs pour découvrir le terreau de leurs livres, les « lieux secrets où l'écriture voit le jour avant de rencontrer les lecteurs ». Elle explore lors d'une douce conversation avec son invité, processus et secret d'écriture...



Olivia Ruiz, Mouss & Hakim et Lo Barrut - "Je suis de Castelsarrasin" [La Tribu de Pierre Perret]

« Mon ami, mon frère » par le groupe Zoufris Maracas. Ses petits tubes métissés, engagés et pleins d'humour corrosif, font mouche et ils donnent envie de danser ! (merci à la fille du Causse qui se reconnaîtra pour cette découverte)



Au Navire, « reprise en main » de Gilles Perret : Comme son père avant lui, Cédric travaille dans une entreprise de mécanique de précision en Haute-Savoie. L'usine doit être de nouveau cédée à un fonds d'investissement. Epuisés d'avoir à dépendre de spéculateurs cyniques, Cédric et ses amis d'enfance tentent l'impossible : racheter l'usine en se faisant passer pour des financiers !



« Le monde de demain » crée par Katell Quillévéré, Hélier Cisterne, David Elkaïm : Le monde de demain raconte la naissance du mouvement hip-hop français dans les années 1980, à travers la naissance du groupe mythique NTM. Une saga joyeuse, rebelle et explosive aux personnages attachants, qui embrasse la révolution culturelle d'une jeunesse en quête de reconnaissance.



Un spécial plaisir des yeux et des papilles : Nos forêts recèlent de biens jolis trésors... A la cueillette !

« Je me heurte parfois à une telle incompréhension de la part de mes contemporains qu'un épouvantable doute m'étreint : suis-je bien de cette planète ?

Et si oui, cela ne prouve-t-il pas qu'eux sont d'ailleurs ? » Pierre Desproges

Pas besoin d'un test génétique pour déterminer la paternité d'une idée... La lecture d'une profession de foi en fait même un argument électoral concernant le télétravail en vue des élections professionnelles de fin d'année.

La CGT a toujours revendiqué l'émancipation personnelle dans le rapport au travail, dans un cadre collectif ! On ne peut pas assurer la mission seul, coupé du reste de l'équipe, du service... Mais nous n'omettons pas non plus que pour beaucoup, le télétravail est LA solution au ras le bol et au mal-être ressentis dans les services, une soupape de sécurité, tout en demeurant conscients que cela peut créer des dissensions entre collègues. Ceux qui restent en présentiel, par choix personnel ou par obligation, sont ceux qui assurent les appels, la réception...

Oui au télétravail pour une situation exceptionnelle (confinement) mais d'en faire la solution à tout (pénurie d'essence, l'absence de chauffage, canicule ...) est un jeu dangereux !

Mis à part un certain confort d'organisation de vie pour les agents (cela pourrait faire l'objet d'une grande consultation nationale sur l'organisation du travail en France), force est de constater que les grands gagnants du télétravail sont... les employeurs ! Individualisation, rupture des liens sociaux, actions collectives rendues impossibles, tout est bon à prendre pour eux.

À l'heure où la DGFiP recrute des contractuels à tout-va, il ne faut pas être grand clerc pour imaginer la délocalisation de certaines tâches ailleurs, loin, moins cher ... Le privé l'a fait avec les plate-formes téléphoniques entre autres, alors pourquoi pas la DGFiP ? Et quid des jours pour garde d'enfants malades ? Vous êtes chez vous ? Et bien, gardez-les et télétravaillez !

C'est de l'emploi de demain, de nos enfants, de VOS enfants dont nous parlons. Après, le choix appartient à chacun de nous en conscience...

Pour en terminer avec les licheux de Bercy et du pouvoir, que n'ont-ils eu le courage de revendiquer la signature du protocole d'accord sur la retraite à points (projet Delevoy) en 2020 comme argument électoral ? La réponse est contenue dans la question !

